



BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS N°28 – 14/01/2026

EN BREF

- ✓ **Rappels**
- ✓ **Campagne de subvention**
- ✓ **Finale Challenge Benjamin**
- ✓ **Formation Bénévoles et futurs dirigeants**
- ✓ **Offre Crédit Mutuel**
- ✓ **Commission sportives Jeunes**
- ✓ **Commission de contrôle**
- ✓ **Commission des officiels**

1. RAPPELS

BOI précédent : BOI N°27

Réunions de secteur : Compte rendu

2. CAMPAGNE DE SUBVENTION

CAMPAGNE FDVA

Le CDOS 67 met en place une visio concernant la présentation de la campagne FDVA à l'attention **spécifique des associations sportives**, les **associations éloignées des demandes de subventions** sont particulièrement visées par cette visio.

Voici le lien : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/80767/creator/50430/hash/a4791c6c4a59b719f870flee5ffaf8d137532428>

Cette visio aura lieu le **jeudi 22 janvier à 18h30** sur le lien ci-dessous et sera animée en grande partie par la SDJES 67.

La date de clôture de la campagne FDVA est fixée au 2 février à 12h.

AIDE AU DYNAMISME DES CLUBS

La Collectivité européenne d'Alsace a l'ambition d'accompagner les clubs sportifs de son territoire. Pour ce faire, elle met en place l'aide au dynamisme des clubs.

La campagne de demande d'aide est ouverte du **2 janvier 2026 au 16 février 2026 à minuit**.

Pour plus d'informations :

Dispositif "Aide au dynamisme des clubs"

Guide - Demande de Subvention

3. FINALE CHALLENGE BENJAMIN



La finale du Challenge Benjamin se tiendra au Basket Center, le 1^{er} février de 09h à 13h.

La liste des qualifiés sera diffusée lors du prochain BOI.

4. FORMATION BENEVOLES ET FUTURS DIRIGEANTS

Le CDOS 67 continue de s'engager dans la formation des bénévoles du mouvement sportif Bas-Rhinois.

Pour cela, le CDOS 67 propose une formation pour permettre aux dirigeants, aux bénévoles de monter en compétence.

Vous trouverez ci-dessous le programme de la formation qui va s'articuler autour de plusieurs modules :

- Découverte de la vie associative – **12 février**
- Initiation à la lecture comptable – **05 mars**
- Responsabilités des dirigeants / Violences dans le sport – **10 mars**
- Méthodologie de projet – **19 mars**
- Organisation du sport en France / subventions – **9 avril**

Cette formation se limitera à **15 personnes** pour permettre à chacun de s'exprimer et ainsi privilégier l'échange.

La formation se tiendra à la **Maison des Sports de Strasbourg** et est gratuite pour les associations sportives dont les comités cotisent au CDOS67 (ce qui est le cas pour le CD67 Basket).

Vous trouverez le bulletin d'inscription ci-dessous également, à retourner à developpement.basrhin@franceolympique.com avant le 30 janvier pour un début de formation le 12 février.

Documents à télécharger

- [Bulletin inscription](#)
- [Programme : Bénévoles et futurs dirigeants](#)

5. OFFRE CREDIT MUTUEL

OFFRE SPECIFICQUE DE PARTENARIAT « 50-50 »

Réservée aux associations signataires d'une convention de partenariat avec le Crédit Mutuel

Le principe de l'offre est simple :

- 50 € sont remboursés au nouvel adhérent sur sa licence ou sa cotisation annuelle.
Ce remboursement est subordonné :
 - à l'ouverture d'un livret au Crédit Mutuel,
 - et à la présentation d'un justificatif d'adhésion à une association signataire de la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel.
- 50 € sont versés à l'association chaque fois qu'un licencié ou un adhérent devient client du Crédit Mutuel.

Conditions de l'offre :

- La personne, majeure ou mineure, ne doit pas être déjà cliente du Crédit Mutuel.
- Le nouveau client peut se rendre dans n'importe quelle caisse du Crédit Mutuel pour ouvrir son compte.
- Il devra ensuite justifier auprès de l'association qu'il est devenu client du Crédit Mutuel.

La caisse du Crédit Mutuel ayant signé la convention avec l'association procédera alors :

- au versement de 50 € au nouveau client,
- et de 50 € à l'association.

6. COMMISSION SPORTIVE JEUNES

ERRATUM – CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL

Une correction est apportée au règlement du championnat interdépartemental pour la catégorie U15 :

- Le temps de jeu passe **de 4 × 8 minutes à 4 × 10 minutes**.

- Le nombre de joueurs autorisés sur la feuille de match passe de **10 à 12 joueurs.**

FIXATION DES MATCHS

Afin d'assurer le bon déroulement des championnats, toutes les rencontres doivent être fixées au plus tard à la fin du mois de janvier.
Passé ce délai, la Commission Sportive fixera elle-même la date du match.

RENCONTRES PRISES EN COMPTE POUR LE NOMBRE MINIMUM REQUIS

Pour que les 3 ou 5 rencontres jouées soient prises en compte (cf. Article 25.3 du Règlement Sportif), toutes les rencontres doivent avoir été disputées en phase aller.

PARTICIPATION DES U18 EN SENIORS

Les joueurs U18 peuvent participer à une rencontre Senior même s'ils n'ont pas disputé les 3 rencontres minimum requises pour les Seniors.

FORFAIT GENERAL

- SU SCHILTIGHEIM 2 DFU11 D3 Poule D

7. COMMISSION DE CONTROLE

Les demandes de changement de brûlage par le club sont à transmettre par mail à la Commission contrôle (control@basket67.fr) **avant 16h le mardi** pour être validées pour le weekend.

Modifications de la liste de brûlage/personnalisation à la demande des clubs et validée par la Commission Contrôle à compter du 14/01/2026 :

Club	Division/ Poule	Joueur remplacé	Remplacé par	BOI
AU SCHILTIGHEIM (040)	U18M	Mohamed Amine LAAMRANI BC091253	Adam Weiss BC105029.	BOI 28
AU SCHILTIGHEIM (040)	PRM A	TANON Abedjinan ange JH865290	ABIDALLAH Ayoub VT024070	BOI 28
BISCHWILLER (092)	U18M	MAECHLING RYAN BC088788	TOURE TIDIANE BC082734	BOI 28
DUTTLENHEIM (004)	U15F2	SALA Mélissa BC127052	JOST Lena BC121444	BOI 28
STRASBOURG ELECTRICITE A.S. (051)	DM 2 B	LIETZ Vincent VT956025	RUNG Julian VT015751	BOI 28
Stg-LIBELLULES (058)	DF2 A	HAAG Catherine VT811796	GEISSERT Lea VT983171	BOI 28

WALBOURG / ESCHBACH (081)	U18M	JOTZ Théo BC101771	Amui-Vedel Aël BC100917	BOI 28
SAINT JOSEPH (060)	D4 C	REHM Basile VT007815	ELELEARA Florent VT790752	BOI 28

Modifications de la liste de brûlage/personnalisation par la Commission Compétitions à compter du 14/01/2026 :

Club	Division/ Poule	Joueur remplacé	Remplacé par	BOI
WANTZENAU (099)	DM3 A	MAILLET Bastien VT053736	EHRISMANN Sébastien VT020974	BOI 28
WANGENBOURG- ENGENTHAL (69)	DM3 B	GILLIOT Raphael VT910345	SALI Luc VT810404	BOI 28

8. COMMISSION DES OFFICIELS

RAPPEL : Liste des rencontres non couvertes par un officiel désigné

Vous pouvez consulter la liste des rencontres non couvertes par un officiel désigné sur notre site basket67.fr sous l'onglet « OFFICIELS » - Rencontres non couvertes. Cette liste est consultable à partir du vendredi 16H30 avant chaque week-end sportif.

EXAMEN PRATIQUE D'ARBITRE DEPARTEMENTAL

Les candidats passeront leur examen pratique (E5) de l'EAD sur la rencontre ci-dessous :

Examinateur : ROSA Manuel

Candidats : Arbitre 1 : LE FRANC-LEHNEN Blandine

(OHNHEIM)

Arbitre 2 : ALONSO Tom (OSTHOUSE)

DMU18D N°32094 ERSTEIN – CTC ROSENMEER – GRIESHEIM/M. DIM

18/01 14H30

Lieu : Gymnase Marguerite Yourcenar, Rue Victor Schoelcher à ERSTEIN

Rappel ARTICLE 49.2. Procédure en cas de rencontre remise, non jouée ou de forfait

· Avertir le club adverse

· Informer, si c'est le cas, **le (les) arbitre(s) désigné(s)**

➤ tout courrier concernant ces rencontres, **devra OBLIGATOIREMENT** être adressé à : competitions@basket67.fr (Seniors et U21) //

competitionsjeunes@basket67.fr (U11 à U18) **ET** cdo@basket67.fr (**Officiels**)

Comme toute communication avec le Comité, il est indispensable de mettre en objet de vos mails la catégorie + F ou M + Division + poule + date. Aucun mail ne sera traité si l'objet n'est pas précisé dans son intégralité.

Rappel Article 53.1. Equipe déclarant forfait

Une **équipe qui déclare forfait** pour une rencontre officielle **doit OBLIGATOIUREMENT**, dans les meilleurs délais, par les moyens les plus rapides, aviser le Comité Départemental, la Commission des Compétitions, son adversaire, **les arbitres et le président de la CDO (adresse mail cdo@basket67.fr)**.

A défaut, en référence aux Règlements sportifs & financiers, et en cas de déplacement des arbitres officiels désignés, leurs indemnités de déplacement seront à la charge du club de l'équipe déclarant forfait.

FORMATION ARBITRE « HIVER 2026 »

Le Comité organise une formation arbitre ‘HIVER’ pour devenir « arbitre départemental » à Strasbourg (le lieu précis sera communiqué ultérieurement), du lundi 23 février au vendredi 27 février 2026 (2ème semaine des congés scolaires).

Coût de la formation : 100 €uros de caution qui sera remboursée lors du passage à l'examen du candidat(e).

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 18 février 2026. Le nombre de participant(e)s à cette formation est limité à 14 personnes.

Lien d'inscription : <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-du-bas-rhin-de-basket-ball/boutiques/formation-arbitre-hiver>

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN

Le Président,
Yann MONTAGNE

